

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 10 janvier 2019

Présents : Claude Vignon, Giovanni Caddedu, Gilles Breton, Lionel Dusserre, Jean Vignon, Laurent Benoit, Jean-Yves Wiss, Andrée Séquier, Jean-Christophe Dye, Philippe Desfeux

Excusé : Virginie Dal Pra

Délibérations du conseil

→ Renouvellement pour un an du bail précaire du local situé sous l'hôtel du Vercors à Marjorie PUEL pour un montant de 125€ HT/mois, soit 150€ TTC/mois.

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire informe le conseil que la convention d'assistance technique à la production d'eau avec Véolia arrive à échéance. Celle-ci porte sur l'assistance technique du système de pompage de l'eau de la commune. L'ensemble du conseil décide de renouveler cette convention pour deux ans, renouvelable deux fois.

Voté à l'unanimité.

→ Le maire rappelle le projet d'effectuer des travaux complémentaires à l'atelier communal des services techniques. En effet la réfection de l'atelier a été décomposée en plusieurs phases dont la première était l'isolation de la toiture, la réfection des fenêtres et l'avancée couverte sur la cour réalisée en 2015. La seconde tranche portée sur l'isolation thermique et la mise aux normes de celui-ci. Cette opération est actuellement en cours et s'achèvera au printemps 2019. Afin de garantir le parfait achèvement de cette réfection, le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires comprenant la création d'une fosse mécanique, la réfection du dallage et la réalisation de l'enrobé sur le parking. Il convient d'effectuer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°5 du budget communal 2018.

- Inscription d'un montant prévisionnel au budget primitif 2019 pour les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble de la poterie.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition d'un terrain à Tourtre par M et Mme WOLTRAGER

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire expose au conseil que lors du dernier conseil communautaire de la communauté de communes du Royans Vercors, il a été présenté le projet de modification des statuts de cette dernière. L'ensemble du conseil approuve la procédure de modification des statuts de la communauté de communes du Royans Vercors.

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire expose au conseil que suite à la construction du tunnel des Grands Goulets et à la modification du tracé de la voie communale N°29, il convient de régulariser la vente des terrains. En

effet, il y a lieu d'effectuer les ventes entre la commune et M. et Mme GIUGE sur les parcelles E879, E873 et E875. Et de céder à Mme ALZIARI la parcelle E878 au tarif de un euro du m².

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Le Maire informe le conseil que la couverture de la toiture de l'immeuble de la Poterie est en mauvaise état. Il a été signalé par le locataire du 3^{ème} étage des infiltrations d'eau dans son appartement. Il convient donc de procéder en 2019 à la réfection de cette couverture. En attendant le montant des devis, il est nécessaire d'inscrire un montant prévisionnel des travaux sur la décision modificative N°5 du budget 2018.

→ Christophe Denjan souhaite organiser une réunion participative sur le sujet « La transition dans le Vercors ». Cet événement aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à 14h30. Il sollicite la mairie pour bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes.

Le conseil accepte sa demande.

→ M. Francis Ginsbourger, dont la famille paternelle a habité Saint-Martin de juillet 1943 à août 1944 et auteur du livre « Le Vercors oublié – la résistance des habitants de Saint-Martin 1942-1945 » souhaite présenter son œuvre sur la commune, le 20 avril 2019.

Le conseil accepte sa demande.

→ L'association du 11^{ème} cuirassier envisage la rénovation de la plaque rendant hommage à deux officiers au hameau de la Gratte. Elle sollicite la municipalité pour une participation financière à ces travaux. Le conseil approuve cette démarche et décide de participer à hauteur de 200€.

→ Les élus, après avoir écouté les requêtes qui leur avaient été adressées, et s'être informé sur la question polémique des compteurs Linky, ne souhaitent pas délibérer à l'encontre de leur installation estimant que les arguments exposés sont souvent contradictoires. Les contestations des usagers à l'encontre d'Enedis sont des démarches personnelles.

Tour de table

Jean-Yves Wiss expose au conseil les potentiels projets du comité des fêtes pour 2019. Il indique que le comité des fêtes participera à la fête du Bleu dans l'atelier Collectif – Restauration – Parking. La fête de la musique et le pot de bienvenue des nouveaux arrivants seront reconduits pour l'été 2019. Le comité organisera un vide grenier mais cette fois-ci au début des vacances d'été.

Andrée Séquier informe le conseil que le locataire de l'appartement à l'immeuble de la Poste était absent au rendez-vous pour l'état des lieux de sortie. Elle précise qu'il a quitté l'appartement sans laisser les clés de l'appartement et a définitivement déménagé du Vercors.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 7 mars 2019 à 20h30

Secrétaire de séance : Philippe Desfeux